

MAIRIE DE VITTEFLEUR
76450 VITTEFLEUR

Tél : 02.35.97.53.07

Fax : 02.35.57.13.08

Conseil municipal du 23 mars 2018

Le 23 mars deux mille dix-huit, 20 H 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vittefleur sous la présidence de Monsieur FOIRET, Maire de Vittefleur.

Présents (10) :

NOM	Présent	Donne pouvoir à	Absent
BATIER DOMINIQUE	X		
CUILLIER MARIANNE	X		
DUPRE Rémy	X		
FOIRET FRANCK	X		
GAUTHIER PASCAL		LECOMPTE MICHEL	
LAMULLE Thierry	X		
LECOMPTE Michel	X		
LECONTE CLAIRE	X		
LEDoux KARINE		FOIRET FRANCK	
NIEL BENOIT	X		
PROST JEAN-LOUIS	X		
ROBERT MICKAEL	X		

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté.

Comptes Administratifs 2017, comptes de gestion 2017 :

Après lecture des réalisations, les comptes de gestion 2017 de la commune et du lotissement transmis par la trésorerie de CANY-BARVILLE sont adoptés à l'unanimité. Monsieur Le maire se retire pendant les délibérations concernant les comptes administratifs 2017 de la commune et du Lotissement les Cygnes II, identiques aux comptes de gestion, et qui sont adoptés à l'unanimité.

Budgets Primitifs 2018 :

Le budget de la commune s'équilibre à **922 321 €** en section de fonctionnement et **1 348 973 €** en section d'investissement.

Le budget du Lotissement les Cygnes II est voté, il est identique à l'année dernière puisqu'aucun terrain n'a été vendu en 2017 : 158 690 € en section de fonctionnement et 60 192 € en dépenses et 158 690 € en recettes pour la section d'investissement.

Subvention aux associations

Le montant est fixé à 2 500 € et 8 500 € pour le CCAS. La répartition des subventions sera votée ultérieurement.

Vote des taux :

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux des taxes soit :

- Taxe d'Habitation : 5.03 %
- Taxe Foncière : 3.94%
- Taxe Foncière non bâti : 10.20 %
- C.F.E. (Cotisation Foncières des entreprises) : 7.39 %

Subventions camping

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a délibéré sur la nécessité d'amortir les subventions du camping municipal, et par conséquent autorise Madame CATEL trésorière municipale, en qualité de comptable des finances publiques, à passer des écritures d'ordre non budgétaire en raison de la clôture du Budget du camping en 2016.

Récupération dépôt de garantie

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le transfert du dépôt de garantie de l'ancienne épicerie « Vittefleur Market » d'un montant de 288.59 € sur le reste à recouvrer des loyers.

Renouvellement adhésion au centre de gestion pour la médecine préventive

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Centre de gestion informant les membres du conseil qu'il est nécessaire de renouveler la convention d'adhésion aux missions optionnelles dont fait partie la médecine préventive pour les agents communaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention de renouvellement d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Numérotations maisons

Monsieur le Maire expose au conseil municipal suite aux demandes de certains propriétaires, que plusieurs maisons ou terrain ne comportent pas de numéro de voirie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité d'attribuer :

Le n° 31 bis Grande rue à Monsieur DUCASTEL,

Le n° 43 ter Grande rue aux consorts HASNAOUI,

Le n° 22 rue Grand pont à Monsieur Michel JUSTIN.

Affaires diverses :

- › Monsieur le maire expose qu'un agent de la commune demande une revalorisation de son salaire. Après discussion, il est décidé de revoir l'augmentation lors de l'entretien annuel, qui aura lieu en fin d'année.
- › La commission des impôts fonciers va avoir lieu le 26 mars
- › Bailleur social Habitat 76 : les logements, Impasse de la poste, vont être mis en vente progressivement, à chaque départ de locataire.
- › Journée des clochers : aura lieu le lundi de Pentecôte. Il manque quelques bénévoles pour assurer la visite.
- › A partir du 1^{er} janvier 2019, la redevance d'enlèvement des Ordures ménagères va être effectuée par la Communauté de communes. Des enquêteurs passent actuellement dans les foyers pour connaître le nombre d'habitants par foyer. Les collectivités vont aussi être sollicitées avec d'autres critères que le nombre d'habitants.
- › Au niveau du cimetière, des affiches vont être posées afin d'indiquer le tri. La fin des produits de traitement va nécessiter des aménagements au niveau des allées.
- › Terrain privé à Crosville : Monsieur le Maire explique le refus du 1^{er} certificat d'urbanisme (tout à l'égout, réserve incendie). Un nouveau certificat d'urbanisme a été déposé. Une réunion est prévue prochainement avec toutes les parties afin de trouver une solution, une participation de la commune sera peut-être nécessaire. A voir au prochain conseil.
- › Travaux à la salle Lecordier : il s'agit de remplacer la signalétique, d'installer des éclairages à économie d'énergie et d'effectuer des travaux de peinture.
- › Ecole des filles : l'option d'un seul lot pour les travaux est retenue afin de faciliter le suivi du chantier. Le cahier des charges va être à rédiger ainsi que la publicité.

Tour de table :

M. BATIER : voir pour l'inauguration du city-stade (possibilité d'un concours)

Mme LECONTE : budget du SIVOS identique à l'année dernière, problème avec certains enfants (Comportement).

M. NIEL : Petit Vittefleuraire en préparation.

Mme CUILIER : ne s'occupe plus du social au CCAS.

M. LECOMPTE : concessions disponibles au cimetière, demande une ligne de confidentialité à l'agence postale, et demande de panneau parking afin d'indiquer celui du presbytère (lors de cérémonie religieuse)

M. FOIRET : (Hameau de CROSVILLE) présente le plan de bornage du parking au niveau de l'église de Crosville. Il présente également le plan des travaux de voirie qui débiteront mi-avril et qui vont nécessiter la fermeture totale de la route de Crosville à partir du carrefour jusqu'à l'église. Une déviation sera mise en place.